

En Passant par les Rp

Compte rendu instance de proximité à Nancy le mardi 26 février 2019

Par vos élus de proximité FO Laurent Monpiou et Catherine Reggianini

Point 1. [Fonctionnement de l'instance de proximité \(temps de réunion, accès à la BDES, prérogatives des représentants de proximité.](#)

Point 2. [Organisation du travail de la rédaction \(analyse des potentiels, planification\)](#)

Point 3. [Organisation du travail sur le numérique](#)

Point 4. [Conditions de travail des CDD](#)

Point 5. [Règles de l'entreprise en matière financière et déontologique sur les voyages](#)

Point 6. [Aviwest : Point sur le groupe de travail proposé lors de la précédente réunion](#)

Point 7. [Point d'information sur l'absentéisme](#)

Point 8. [Equipement Protection Individuelle](#)

Point 9. [Point sur la couverture des « Gilets jaunes »](#)

Point 10. [Ergonomie des postes de travail \(fauteuils, souris, éclairage loges maquillage\)](#)

Point 11. [Plan d'action de la direction suite à la délégation d'enquête paritaire](#)

Point 12. [Règles et procédures en cas d'infraction routière : proposition de mise en place de carnets de bords dans les véhicules](#)

En ouverture de séance la direction communique les recrutements suite au dernier COCA du 13/02/19 :

- Inès Lagdiri sur le poste de journaliste rédacteur reporter à Metz
- Mickaël Martin sur le poste de journaliste reporter d'images à Nancy

Prise de fonction au 1er avril.

La direction a également publié le poste vacant de journaliste rédacteur reporter à Bar le Duc.

Vos élus FO ajoutent que le poste, officiellement vacant depuis début novembre, n'a pas été comblé par un CDD dans l'attente du comblement de poste.

La DRH avait pourtant précisé dans une réunion précédente que rien n'empêchait de solliciter un CDD !

La couverture du territoire de Meuse n'est plus correctement effectuée depuis septembre. Espérons que dans l'attente d'un recrutement, la direction va y remédier !

Point 1 : Fonctionnement de l'instance de proximité (temps de réunion, accès à la BDES, prérogatives des représentants de proximité).

Les élus ont souligné l'importance du respect des dates fixées pour l'instance.

Certes la direction a le choix des dates, mais les changements à posteriori, entraînent des problématiques de planning.

Suite à la demande des élus, la direction est revenue sur une planification de réunion le matin.

Les élus avaient insisté sur ce point (rien dans les textes ne précise que la réunion doit être limitée à une demi-journée). Les échanges doivent pouvoir se poursuivre l'après-midi si besoin.

D'autre part, vos élus FO précisent à la direction qu'ils vont se renseigner sur la possibilité d'enregistrer les réunions (jusque-là, la direction a refusé).

Point 2 : Organisation du travail de la rédaction (analyse des potentiels, planification).

2

Si la planification prévoit que les journalistes travaillent un week-end sur 4, la direction précise que certains salariés demandent à en effectuer davantage.

Concernant l'enchaînement de 10 jours, la direction dit être attentive en planifiant une RTTE dans la période.

Analyse des potentiels : En 2018, les potentiels prévisionnels ont été dépassés. En 2019, la direction devra se conformer aux potentiels prévus.

Ces dernières semaines, certains salariés ont appris des modifications dans l'organisation du travail et les choix éditoriaux de la rédaction. Les élus font remarquer que si la prérogative de la gestion des potentiels est de la responsabilité de la direction, il serait souhaitable que l'ensemble des salariés soient informés de ces changements.

Notamment une réunion de rédaction a été demandée.

Point 3 : Organisation du travail sur le numérique

Le responsable régional en charge du numérique est revenu sur la dernière formation sur l'écriture WEB pour 12 salariés du Grand-Est.

Thèmes abordés : les fake news, le référencement, écriture web, la vérification des sources, droit à l'image, algorithmes Google, Facebook, animer modérer Facebook live.

Pour la Lorraine, 4 personnes ont été formées (2 journalistes et 2 PTA).

Il n'est pas prévu de dupliquer cette formation en cours d'année. Dommage, à l'heure où la présidente de FTV souhaite une montée en puissance sur le numérique !

Les moyens alloués la formation semblent bien en dessous de l'ambition de l'entreprise. Il ne faudrait pas voir des salariés formés et d'autres laissés sur le bord du chemin !

La direction nous répond qu'elle va regarder le plan de formation, et que les salariés intéressés pourront formuler leurs demandes de formation sur le numérique à l'occasion de leur entretien annuel, ou à tout autre moment dans Monkiosque.

Le responsable du numérique a évoqué le projet de modules produits par les documentalistes. La fabrication d'un numéro 0 est en cours. Sur la base d'images INA, les documentalistes vont écrire des textes qui seront vérifiés par le pilote web et le responsable du numérique.

Ces modules seront montés par des monteurs.

Si la contribution des documentalistes à ces modules s'inscrit dans le champ de compétences complémentaires, vos élus s'étonnent de ce projet alors que le jury qui doit valider les candidats n'est encore pas constitué.

Pour ses articles, la cellule web utilise des rushes dans e-média. Certains journalistes s'inquiètent d'images qui pourraient être mal utilisées (problème de droit à l'image notamment). Le journaliste est responsable des images qu'il tourne et de la parole qu'il donne aux personnes interviewées.

3

Ne faudrait-il pas un échange avec le journaliste avant l'utilisation des rushes ?

En parlant de rushes, vos élus FO soulignent l'importance de former toutes les personnes impliquées dans le workflow de réception des images (cadres techniques compris, surtout le WE) pour savoir comment ingérer les images d'i phone (utilisées dernièrement le WE sur des manifestations de gilets jaunes).

Point 4 : Conditions de travail des CDD

Les élus préconisent de meilleures conditions d'accueil pour les CDD, notamment pour ceux qui viennent pour la première fois : visite de la station, information sur utilisation de Concur etc ...

Point 5 : Règles de l'entreprise en matière financière et déontologique sur les voyages

Interrogée sur le financement des voyages (ou projets de voyages) à Las Vegas, Auschwitz et Lyon, la direction a répondu que les règles ont été respectées. Elle précise que c'est elle qui décide si elle déroge ou non à la règle.

La direction renvoie les élus à l'article 1-5 de la convention collective P175 (mettre le lien si possible !)

Aucun détail supplémentaire sur ces voyages n'a été communiqué aux élus.

Point 6 : Avigest : Point sur le groupe de travail proposé lors de la précédente réunion

La direction précise qu'une notice d'utilisation de l'Avigest est à disposition avec le matériel.

Les élus rappellent qu'il est important que chacune des unités Avigest soit dotée d'une notice concernant d'utilisation, et une spécifique aux consignes de sécurité (important notamment lorsque ce sont des CDD qui vont utiliser le matériel pour la première fois).

La direction annonce la création d'un groupe de travail.

Point 7 : Point d'information sur l'absentéisme

La direction communiquera à l'instance de proximité les chiffres de l'absentéisme.

Pour le 4ème trimestre 2018, le taux moyen global pour l'antenne de lorraine est de 4,31% ; 6,31% pour le réseau France 3.

En Lorraine c'est chez les journalistes que le taux est le plus élevé.

Les élus insistent sur l'attention qui doit être portée au retour du salarié.

Point 8 : Equipement Protection Individuelle

L'appel d'offre national n'a toujours pas été publié. Dans l'urgence, les différents sites ont été dotés de kits :

4 au BRI de Nancy, 4 à la locale de Metz, 2 par BIP et 2 au bureau de la responsable logistique.

Tous les samedis, la prestation d'un agent de protection rapprochée est proposée au BRI pour accompagner les équipes qui partent sur les manifestations de Gilets jaunes. La prestation a été utilisée à 3 reprises.

Les élus s'interrogent sur le délai de rédaction du cahier des charges. L'uniformisation des kits et leur homologation sont indispensables à la sécurité des collaborateurs.

Point 9 : Point sur la couverture des « Gilets jaunes »

Les jours de manifestation, la rédaction traite un factuel dans les journaux et une couverture numérique.

Point 10 : Ergonomie des postes de travail (fauteuils, souris, éclairage loges maquillage)

Suite à l'avis de la médecine du travail et aux préconisations de l'ergonome de France TV, pour l'achat de nouveaux fauteuils, des essais de différents modèles ont été proposés aux salariés concernés. Plusieurs commandes sont déjà validées.

Un devis est en cours pour l'acquisition de souris ergonomiques préconisées à plusieurs salariés. Reste à savoir si elles seront filaires ou Bluetooth.

Les deux loges de maquillage de Nancy nécessitent une réfection au niveau de l'éclairage. Un projet de dalles led a été proposé.

Point 11 : Plan d'action de la direction suite à la délégation d'enquête paritaire

Le plan de la direction tient en 11 points, décomposés en 3 thématiques :

- Vie au travail
- Soutien social
- Gestion des conflits

Vos élus FO considèrent que le plan met en avant de nombreux points intéressants. Cependant ils restent dubitatifs sur son application. L'encadrement doit impérativement être sensibilisé à ce plan d'action si l'on veut qu'il interagisse avec les salariés, sinon ce document restera une note d'intention !

Point 12 : Règles et procédures en cas d'infraction routière : proposition de mise en place de carnets de bords dans les véhicules

La chef de centre de Lorraine avait envisagé la mise à disposition de carnets de bords dans les véhicules de l'entreprise pour signaler les changements de conducteurs.

La direction nationale a dit non !

Il faut se référer à une note de service de mars 2017. [Cliquez ici](#)

« Si le conducteur change il faut envoyer un message électronique au chef de service »

**Vos élus Laurent Monpiou, Catherine Reggianini
Prochaine réunion le 28 mars à Nancy.**